2004-18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 Convocation du 10/12/2004

Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents: M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT;

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMANN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; M.

BOUREZG

Absents représentés: M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à

M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

sés: Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Absents excusés :

Absents:

En exercice29Présents22Votants25

Nombre de conseillers

Ref: CC

<u>Objet</u>: Tarifs municipaux 2005 Droit de places Foires et Marchés

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et à la Foire du 1er mai.

Il précise que la commission "Foires et Marchés", réunie le 1^{er} décembre 2004, a émis un avis favorable à l'augmentation des tarifs.

Il invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés", réunie le 1er décembre 2004,
- ADOPTE la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :

MARCHE FORAIN du VENDREDI

| ♦ Abonnés, le ml pour l'année | 26,60€ |
|---|--------|
| ♦Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui | |
| concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture | 1,45 € |
| ♦ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre) | 18,70€ |
| non abonnés (par marché) | 2,40€ |

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- ♦ Le minimum de perception des manèges et forains sera :

21,60 € par jour de fête pour les petits métiers,

33,15 € par jour de fête pour les salles de jeux,

52,25 € par jour de fête pour les gros métiers.

♦ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :

1,05 € par ml et par jour de fête,

0,60 € les autres jours.

- Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,20 € par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

♦ Forfait journalier : 5,80 €

♦ Raccordement électrique/trimestre : 18,70 €

CAMION - MAGASIN:

♦ Vente au déballage - Forfait journalier : 33,50 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1er MAI

| ♦ Les abonnés régleront par ml | • |
|--|-------------------|
| ♦ Les non abonnés régleront par ml♦ Débride par ml | • |
| ♦ Raccordement électrique, la journée | |
| ♦ Consommation eau (1 m3), la journée | 2,65 € |
| ♦ Manèges et forains : la perception sera de | : |
| 29,80 € par jour de fête pour les pet | tits métiers |
| 43,20 € par jour de fête pour les sal | les de jeux, |
| 70,00 € par jour de fête pour les gro | os métiers. |
| ♦ Les boutiques, caravanes, bancs et stands | divers paieront : |
| 1,30 € par ml et par jour de fête, | |
| 0,60 € les autres jours. | |
| ♦ Les camions, caravanes et voitures paiero ♦ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,40 € | |

- Dit que ces recettes sont inscrites au budget communal, à l'article 752.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 16 décembre 2004
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 3 février 2005 Publication ou affichage du 4 février 2005 Paul LAFFLY, Maire.